

Aéroport du Grand Ouest

Commission des Pétitions à Bruxelles : pas de procédure contentieuse, pas de visite sur site, poursuite du dialogue constructif dans le respect du droit et du rôle de chacun.

La Commission des Pétitions du Parlement européen, saisie en décembre 2012 par des opposants mais aussi par les associations de citoyens favorables au transfert de l'aéroport sur le site de Notre-Dame-des-Landes, s'est réunie ce jour, en présence des représentants de la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC), du Ministère de l'Ecologie, des pétitionnaires et de représentants des collectivités locales.

Les autorités françaises ont exposé les enjeux du dossier de l'Aéroport du Grand Ouest, trop souvent caricaturé en France comme à Bruxelles. Des éléments de réponse précis ont été apportés à la Commission PETI et aux représentants de la Commission européenne sur cet équipement qui renforcera l'attractivité et l'accessibilité européennes des régions Bretagne et Pays de la Loire.

Après un large débat contradictoire, les députés titulaires de la Commission PETI ont décidé que les réponses apportées par l'Etat et l'analyse de la Direction Générale de l'Environnement de la Commission européenne, présentée par son Directeur Général Karl Falkenberg, répondaient point par point aux questions soulevées. Ils ont donc conclu qu'une visite d'une délégation parlementaire sur le site n'était ni utile ni pertinente. Le dialogue va se poursuivre entre l'Etat, la Commission européenne et les pétitionnaires.

Cette nouvelle audition a permis de présenter une image positive de l'Ouest de la France et d'exprimer la vision des élus et leur nécessaire anticipation des choix d'équipement pour construire l'avenir de nos territoires. Présent sur place, Jacques Gillaizeau (Vice-président de Nantes Métropole et représentant également le Syndicat Mixte Aéroportuaire) se déclare satisfait du déroulement de l'audition et constate que « *loin des annonces et de l'instrumentalisation des institutions européennes par les opposants, aucune procédure contentieuse n'est ouverte. Au contraire, le dialogue avec la Commission européenne va se poursuivre. Mieux : sur le point précis de gestion de la Loi sur l'eau, érigé en ultime preuve du bienfondé des oppositions au projet, la Commission européenne a remis un rapport très positif au Parlement* ».

Jacques Auxiette tient à remercier les représentants de l'Etat, du Parlement européen et de la Commission européenne pour l'attention accordée et la prise en considération des arguments portés par des citoyens et des élus soucieux de l'avenir des territoires de l'Ouest de la France, dans une Europe ouverte et accessible à tous.

« Pour moi, l'aéroport du Grand Ouest traduit une vision ouverte de l'avenir et porteuse de progrès pour nos régions. Il symbolise aussi les projets dont l'Europe a besoin pour soutenir l'économie, l'emploi et la cohésion sociale. Tout en respectant des règles nécessaires de protection de l'environnement » conclut-il.

Contact presse :

02 28 20 63 33